

Burundi : Les experts onusiens espèrent "un dialogue inclusif de tous les acteurs"

PANA, 09 mars 2016 Des experts internationaux en droits humains laissent le Burundi "À la croisée des chemins" Bujumbura, Burundi - Le Burundi est "À la croisée des chemins" et le plus sûr de ces chemins passe nécessairement par un "dialogue inclusif", selon la principale conclusion d'experts des Nations Unies et de l'Union africaine (UA) qui achevaient une mission d'enquête effectuée du 1er au 8 mars 2016, sur l'état des lieux exacts des droits humains dans un pays en proie, depuis bientôt une année, dans un violent conflit électoral entre le pouvoir et l'opposition. L'équipe était composée par l'actuel rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires et arbitraires, Christof Heyns, la rapporteuse spéciale de l'Union africaine sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées et les migrants en Afrique, Maya Sahli-Fadel, ainsi que le rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, Pablo de Greiff, qui faisaient également partie de l'équipe. Une composition qui renseigne, elle seule, sur les préoccupations du moment en matière des droits humains au Burundi où au moins 400 personnes ont été tuées, d'autres portées disparues, soumises à de mauvais traitements humains ou dégradants en détention, selon les Nations Unies elles-mêmes. L'ONU estime encore autour de 260.000 Burundais qui ont pris le chemin de l'exil et plus de 70.000 autres citoyens qui sont des dispersés ou déplacés intérieurs, toujours suite à l'insécurité qui dure depuis le mois d'avril dernier. À sa dernière visite, la rapporteuse spéciale de l'Union africaine sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées et les migrants en Afrique, Maya Sahli-Fadel, a déclaré avoir été frappée par le "sentiment partagé par beaucoup de gens ici que le Burundi est à la croisée des chemins". "Il y a aussi, chez un plus grand nombre encore, l'espoir que la situation actuelle s'améliore, moyennant un dialogue inclusif de tous les acteurs politiques concernés par la crise", a-t-elle ajouté. De son côté, le rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires, Christof Heyns a estimé que "l'avenir du Burundi dépendra de ses performances dans le domaine des droits de l'homme". Le rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, Pablo de Greiff, quant à lui, a précisé que la visite était la première étape "dans le cadre de nos efforts destinés à recueillir les points de vue de tous les acteurs impliqués dans la crise burundaise". Les premières conclusions de l'enquête seront présentées au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies lors de sa 67e session, le 21 mars prochain à Genève, en Suisse, tandis que le rapport final ne sortira qu'en septembre 2016. Les trois experts indépendants reviendront au Burundi, en juin et en juillet prochains, en même temps qu'une équipe renforcée d'observateurs des droits de l'homme. Sur le terrain, les trois experts ont pris contact avec les officiels du pays, les intervenants en matière des droits humains, ainsi que les différents protagonistes de la crise disponibles au Burundi. Plusieurs opposants politiques ont pris le chemin de l'exil pour se mettre à l'abri de la surprise du pouvoir qui les recherche toujours par des mandats d'arrêt internationaux pour leur rôle présumé dans l'orchestration d'un mouvement insurrectionnel contre un troisième mandat jugé constitutionnellement "de trop" de l'actuel chef de l'État burundais, Pierre Nkurunziza. Les experts indépendants ont encore rencontré des représentants des victimes de violations des droits humains et effectué une visite à la prison de Gitega, dans le Centre du Burundi, pour rencontrer des militaires et policiers impliqués dans la tentative de putsch manqué de mai 2015. Parmi les 28 putschistes présumés, quatre d'entre eux ont été jugés de la condamnation à la prison à vie au Burundi où c'est la sanction prévue après l'abolition de la peine capitale, en 2009.